AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1231
FR0000125460-FS0525

20 août 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 août 2015, la société anonyme Vivendi (42 avenue de Friedland, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 août 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Groupe Canal +[1], SIG61[2] et Canal + Régie[3] qu'elle contrôle, les seuils de 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS (SECP) et détenir, directement et indirectement, 118 638 736 actions SECP représentant autant de droits de vote, soit 93,64% du capital et des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Vivendi	57 220 114	45,17
Groupe Canal +	61 412 005	48,47
SIG61	6 616	ns
Canal + Régie	1	ns
Total Vivendi	**118 638 736**	**93,64**

A cette occasion, la société Vivendi a franchi individuellement en hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition d'actions SECP par la société Vivendi dans le cadre de l'offre publique d'achat qu'elle a initiée et dont le résultat a été publié le 17 août 2015[5].

Les intentions de la société Vivendi figurent dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[6] (article 223-17, III du règlement général).

[1] Société anonyme sise 1 Place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux.
[2] Société anonyme sise 59 bis avenue Hoche, 75008 Paris.
[3] Société par actions simplifiée sise 1 Place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux.
[4] Sur la base d'un capital composé de 126 690 768 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Cf. notamment D&I 215C1224 du 17 août 2015.
[6] Cf. notamment D&I 215C0998 du 7 juillet 2015 et note d'information ayant reçu le visa n°15-350 en date du 7 juillet 2015.